



« Procès-verbal de la première Assemblée Générale de MAGMET »

Tunis 21 et 22 mai 2009

Suite à la signature par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie du Mémoire d'entente (MoU) portant création du réseau maghrébin de Métrologie «MAGMET» le 2 juillet 2008 en marge de l'Assemblée Générale d'AFRIMETS et de la Déclaration de Tunis ayant mandaté un président et deux vice-présidents provisoires pour la préparation de la 1^{ère} Assemblée Générale de MAGMET.

Compte tenu de la planification de la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale en mai 2009 à Tunis, en marge de la commémoration de la journée mondiale de métrologie, et ce, dans le plan d'action du comité de pilotage lors de sa réunion à Berlin en mars 2009.

Les membres signataires du MoU ont tenu la première Assemblée Générale les 21 et 22 mai à l'hôtel SHERATON à Tunis, en présence d'un représentant des services en charge de la métrologie en Mauritanie.

A noter que des contacts ont été aussi entrepris avec des représentants officiels de la métrologie en Libye, qui n'ont pas pu prendre part à la réunion.

La liste des participants est donnée en annexe jointe au présent PV (annexe 1)

Les délibérations de l'AG ont porté sur :

1. Adoption de l'ordre du jour

(Voir annexe 2)

2. Appel des participants et quorum

Le quorum a été atteint et la représentativité des pays a été respectée conformément à l'article 5 du MoU.

3. Présentations

- Représentant du PTB : Etat d'avancement du projet infrastructure qualité au Maghreb.
- Représentant(s) de l'Algérie : Système algérien de métrologie.
- Représentant(s) du Maroc : Système marocain de métrologie.
- Représentant de la Mauritanie : Système mauritanien de métrologie.
- Représentant(s) de la Tunisie : Système tunisien de métrologie.

4. Adhésion de la Mauritanie à MAGMET

Le Directeur de la Normalisation et de la promotion de la qualité auprès du Ministère de l'Industrie et des Mines a signé le Mémoire d'entente de MAGMET, en copies originales, en langue arabe et française, soumises aux autres membres signataires du MoU, et est devenu de ce fait le quatrième état membre ayant rejoint MAGMET.

5. Elaboration du code des procédures (Règlement intérieur) de MAGMET

(Voir annexe 3)

6. Constitution des Comités Techniques (CTs) :

Il a été convenu, en commun accord, de constituer les quatre comités suivants :

- Comité harmonisation des procédures et règlements techniques : Présidé par M. Sid-Ali Réda BEN EL KHAZNAJJI
- Comité Formation, enseignement et assistance technique : Présidé par M. Mohamed Ould Abdallahi ould Ethmane
- Comité des inter-comparaisons et traçabilité régionale : Présidé par M. Mohamed BERRADA
- Comité Réseautage et information mutuelle : Présidé par M. Chérif FEKIRI
- Comité Système Management Qualité : Le Président de MAGMET

7. Comité Directeur (CODIR) :

Le Président du CODIR a été désigné conformément au code des procédures adopté, puis il a été procédé à l'élection des deux vice-présidents.

Le CODIR est composé comme suit :

- M. Mourad BEN HASSINE, Directeur Général de l'ANM (Tunisie) Président ;
- M. Mohamed BERRADA, Directeur du LNM/LPEE (Maroc) vice-président en charge de la métrologie scientifique et industrielle.
- M. Sid-Ali Réda BEN EL KHAZNAJJI, Directeur de l'ONML (Algérie) vice-président en charge de la métrologie légale.

8. Points divers

- LOGO : Un modèle de logo a été inséré au niveau du site WEB iq-maghreb, et imprimé sur l'affiche du BIPM célébrant la journée mondiale de métrologie, après avoir requis l'aval des différentes parties. Cette proposition a été entérinée par l'Assemblée Générale. Par ailleurs, il a été retenu que d'autres propositions de logo peuvent être soumis à l'Assemblée Générale.
- Journée d'accréditation au Maroc : Il a été décidé de confirmer les participations avant le 25 mai 2009.

- Activités futures de MAGMET : Le point a été fait sur les différentes activités, en soulignant le bon état d'avancement de ces activités.

- Inter-comparaisons au Maghreb :

Pression : la comparaison nationale au niveau du Maroc a été terminée et le rapport est en cours de rédaction. La comparaison nationale au niveau de l'Algérie s'est limitée à un seul laboratoire étant donné que l'ONML est en cours de mise en service de son étalon de référence, le LNM Maroc a proposé que les résultats de ce laboratoire puissent être comparés au LNM Maroc, ce qui permettra la validation de ces résultats. La comparaison nationale au niveau de la Tunisie est en cours d'achèvement.

La comparaison intermaghrébine entre les laboratoires nationaux de métrologie s'est limitée au LNM/LPEE (Maroc) et l'ANM/LCAE (Tunisie) pour être complétée avec le PTB Allemand afin d'enregistrer ces résultats de comparaison dans la base de données d'AFRIMETS.

Température : une intercomparaison est programmée pour fin 2009- début 2010. Elle concernera le LNM/LPEE (Maroc) et l'ANM/LCAE (Tunisie), avec notamment le PTB.

En parallèle, une intercomparaison dans ce domaine sera réalisée entre les laboratoires d'étalonnage des pays du Maghreb, Le LNM/ LPEE ou l'ANM sera désigné comme le laboratoire pilote pour cette comparaison

Les deux Pt100 étalons nécessaires pour réaliser ces deux intercomparaisons seront achetées par le PTB.

Le LNM/LPEE (Maroc) est chargé de l'organisation de ces deux intercomparaisons.

Le LNM/LPEE (Maroc) et l'ANM/LCAE (Tunisie) sont inscrits au sein d'AFRIMETS pour participer à une intercomparaison dans les domaines : Masse, température et Electricité.

- Prochaine réunion de l'AG : La prochaine réunion sera tenue en 2010 et la date sera fixée lors du prochain COPIL.